

## Jérôme RODRIGUEZ

Huissier de Justice Associé

1 Rue Delpech  
Immeuble R. de Couderc  
31000 TOULOUSE  
Tél : 05.62.30.64.64  
Fax : 05.62.30.64.60  
E-Mail : scp.lenoir.rodriquez@huissier-justice.fr

[REDACTED]

[REDACTED]

31100 TOULOUSE

Référence à rappeler

Affaire : TOULOUSE METROPOLE HABITAT

c/ [REDACTED]

Nos réfs : C010075/ISA/ 015

TOULOUSE, le 8 octobre 2020

### AVIS DE SIGNIFICATION D'UN ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la Loi, je me suis présenté à votre domicile - résidence pour vous signifier l'acte suivant :

Un(e) ASSIGNATION (R) signifié(e) en date du SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT.

A LA DEMANDE DE : TOULOUSE METROPOLE HABITAT O.P.H de la métropole toulousaine demeurant 07 rue de Sébastopol à TOULOUSE (31000).

Les circonstances rendant impossible la signification à la personne même ou à une personne habilitée, l'acte a été remis dans les conditions suivantes :

L'acte n'a pu être remis ce jour à votre domicile ou siège.

Il sera déposé, au plus tard, le prochain jour ouvrable en notre Etude.

Il vous appartient, dans le plus bref délai, de le retirer ou de le faire retirer par une personne que vous aurez mandatée par écrit à cet effet.

L'Huissier de Justice, peut à la demande du destinataire transmettre la copie de l'acte à une autre Etude où celui-ci pourra la retirer dans les mêmes conditions. Avis de signification contient copie de l'acte signifié.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Membre d'une Association agréée, le règlement par chèque est accepté.



SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE  
**LOPEZ & MALAVIALLE**  
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIÉS

21 rue du rempart Saint-Etienne – 31000 TOULOUSE  
Tel. : 05 34 45 06 06 – Fax : 05 61 23 95 72

Mr [REDACTED] OCCUPANT SANS DROIT  
NI TITRE  
[REDACTED]  
31000 TOULOUSE

Affaire : S.A. CDC c/ Mr [REDACTED]  
Réf : 99 19 05 3457 / Secteur : 0

LE : .....28...../05...../2019

**AVIS DE PASSAGE** au domicile

Conformément, à la loi, je vous avise qu'à la requête de S.A. CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE, au capital de 12.108.672,00 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 550 204 648, ayant son siège 33 avenue Pierre Mendès France à PARIS 13EME ARRONDISSEMENT (75013), agissant poursuites et diligences de son représentant légal,

l'acte suivant :

Vous a été présenté ce jour et qu'en raison de votre absence, cet acte :

- A ETE REMIS A  
demeurant
- SERA DEPOSE EN NOTRE ETUDE

**TRES IMPORTANT**

Il vous appartient, dans les plus brefs délais, de le retirer, muni de votre pièce d'identité.

La copie de l'acte ne pourra être retirée qu' à compter du **PREMIER JOUR OUVRABLE SUIVANT LA DATE INDIQUEE CI-DESSUS, A PARTIR DE 14 h 00.**

Vous pouvez aussi le faire retirer par une personne **QUE VOUS AVEZ MANDATEE PAR ECRIT** à cet effet, **MUNIE DE SA PIÈCE D'IDENTITÉ AINSI QUE DE LA VÔTRE.**

Si le destinataire de l'acte est une SOCIÉTÉ, vous devez vous munir **D'UN EXTRAIT KBIS**, ainsi que de la **pièce d'identité du Gérant**, ou d'un **pouvoir signé par lui.**

L'Huissier de Justice, peut à la demande du destinataire transmettre cet acte à une autre Etude où celui-ci pourra la retirer dans les mêmes conditions.  
L' avis de signification contient copie de l'acte signifié.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La SCP LOPEZ – MALAVIALLE



Payez par Téléphone  
ou en ligne

[www.huissier-toulouse.com](http://www.huissier-toulouse.com)



Membre d'une association agréée, le paiement par chèque est accepté  
Carte Bancaire acceptée par téléphone. RIB: 13106 00500 18372961151 68  
L'Etude est ouverte de 8H à 13H et de 14H à 18H du lundi au jeudi  
De 8H à 12H et de 14H à 17H le vendredi – Fermée le samedi

*C'est quoi ce papier ???*

C'est un avis de passage d'un huissier/commissaire de justice. L'huissier te laisse ça dans la boîte aux lettres s'il n'a pas pu voir un-e habitant-e directement : parce que tu n'étais pas là / que tu ne voulais pas lui ouvrir / que tu n'as pas de sonnette / par feignantise de sa part ou aussi par stratégie de sa part.

*Qu'est-ce que je dois faire ?*

C'est quand même mieux d'aller récupérer le document le plus rapidement possible pour savoir ce que c'est. Autant des fois, c'est écrit directement sur l'avis de passage (voir exemple 1 : c'est une assignation) des fois non (exemple 2)...

Tu dois donc aller récupérer le papier à son « étude ». L'adresse est toujours écrite sur le papier. Il faut que tu te présentes avec un passeport ou une carte d'identité pour retirer le document là-bas. Tu peux aussi écrire un papier en donnant l'autorisation à un quelqu'une d'autre pour récupérer le papier à ta place (il/elle doit y aller avec la lettre + ta carte d'identité + la sienne).

Souvent, tu pourras récupérer le document que le lendemain (seulement les jours de la semaine - sauf jour férié) à partir de 14h.

Fait gaffe, parce que c'est si c'est une assignation, et donc la convocation au procès pour ton expulsion, la date peut être très rapprocher ! Si tu n'as pas eu le temps d'aller le récupérer et que le procès a eu lieu avant que tu retires le document (hé oui, le procès aura lieu même si tu n'as pas officiellement eu l'assignation et même si tu n'es pas présent), tu peux tenter de demander une réouverture des débats (voir Tuto Toto – Demande de réouverture des débats).